

N A

LA LETTRE
DU CONSEIL ÉCONOMIQUE
SOCIAL & ENVIRONNEMENTAL
RÉGIONAL NOUVELLE-AQUITAINE

N°4
MAI 2017

ÉDITO

À la veille de la saison estivale, le CESER Nouvelle-Aquitaine consacre son premier dossier d'auto-saisine à la qualité des eaux littorales. Ce dossier est emblématique pour le CESER : les travaux, démarrés dès le printemps 2015 par le CESER de l'ex-région Poitou-Charentes, dont le point de départ était un contexte de surmortalité conchylicole, se sont poursuivis, après un temps incompressible d'organisation lié à la fusion des ex-régions Aquitaine, Limousin, Poitou-Charentes, et ont été étendus au territoire de la région Nouvelle-Aquitaine. Il atteste bien de notre engagement à «faire région» ensemble, tout en prenant en compte les spécificités des territoires et en conservant notre ancrage local. Emblématique aussi car ce rapport aborde un sujet complexe, celui de la qualité des eaux littorales, dont l'appréciation, la mesure et les conséquences sont variables selon l'usage de chacun des acteurs. Le CESER est dans son rôle en présentant un panorama très complet de la situation, en donnant l'alerte sur une situation jugée préoccupante et en formulant un plan d'actions. Il appartient désormais aux décideurs de s'en saisir ! Le CESER portera ce message en organisant des présentations et des échanges sur les territoires au plus près des acteurs, à Bordeaux, La Rochelle et Anglet.

Après un an et demi de travail ensemble, il nous reste six mois de vie commune avant d'installer une nouvelle assemblée. L'espace-temps est contraint, les commissions, groupes de travail et la section vont achever leurs travaux et remettre leurs conclusions d'ici fin 2017. Notre lettre d'information N-A ! se fera l'écho condensé de cette actualité. En juin, le CESER formulera, avec ses homologues de l'Atlantique, des propositions pour l'innovation dans l'économie maritime. En juillet, le littoral sera encore à l'ordre du jour avec l'adoption du rapport, en réponse à la saisine du Conseil régional, sur les ports de Nouvelle-Aquitaine et une contribution sur le schéma régional du tourisme. Nous débattrons également des enjeux de l'intermodalité, des associations et du schéma régional de la recherche et de l'innovation. Avec la rentrée des classes en septembre, nous aborderons les questions de formation professionnelle et de développement économique avec notamment un premier rapport d'évaluation, nouvelle mission confiée au CESER par la loi NOTRe, sur les aides économiques. Et pour boucler la boucle, la section nous proposera en novembre, à nouveau de «faire territoire».

Dans un contexte d'intense activité politique, où l'organisation territoriale, la décentralisation, le dialogue social territorial ont été quasi absents des débats, le CESER Nouvelle-Aquitaine avec ses homologues des autres régions poursuivra ses travaux pour être en mesure de formuler des propositions sur l'évolution des assemblées consultatives régionales, et celle de Nouvelle-Aquitaine en particulier.

Jean-Pierre Limousin, Président

RAPPORT

La qualité des eaux littorales en Nouvelle-Aquitaine

LE CESER NE HISSE PAS LE PAVILLON BLEU !



Des crises répétées, en particulier dans la conchyliculture, suscitent des interrogations de plus en plus fréquentes sur la qualité des eaux littorales. Outre le risque sanitaire, une dégradation de la qualité de ces eaux porte préjudice aux milieux marins, à leur biodiversité et au développement de différents secteurs économiques, en particulier la filière aquacole, la pêche ou encore le tourisme. Compte tenu des enjeux, le CESER Nouvelle-Aquitaine a dédié son 1^{er} dossier d'auto-saisine à la qualité des eaux littorales. Le principal objectif était d'établir un diagnostic de la situation. Il en ressort que si la santé humaine est, à court terme, préservée, des inquiétudes persistent sur le moyen/long terme compte tenu des micropolluants existants, des produits phytosanitaires, des hormones et des effets cocktails générés. La situation est plus préoccupante sur la santé des écosystèmes et des activités économiques dépendantes de la qualité du milieu (conchyliculture, pêche, tourisme...). Sur la base de cet état des lieux, le CESER propose des pistes d'actions permettant d'envisager positivement l'avenir, en particulier des professions liées aux activités maritimes côtières.

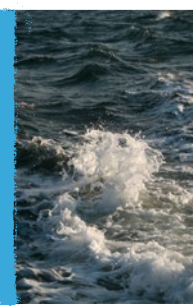


Un littoral sous pression

Le littoral, c'est l'espace de vie et d'activités pour plus de 800 000 habitants, et cette population est en constante augmentation. Il est l'objet de nombreuses pressions qui impactent les sols, contribuent à la modification des milieux marins et côtiers, et augmentent leur vulnérabilité. Des aléas naturels (érosion côtière, submersion marine), technologiques, et le changement climatique exposent également le littoral de la région et son économie, qu'elle soit traditionnelle (pêche, conchyliculture, construction navale, activités portuaires, tourisme...) ou émergente (énergies marines renouvelables, biotechnologies...). Dans ce contexte, la problématique de la qualité de l'eau est particulièrement forte et lourde d'enjeux.

NOUS

CONSEIL RÉGIONAL + CESER = RÉGION
ASSEMBLÉE CONSULTATIVE
266 CONSEILLERS DÉSIGNÉS
REPRÉSENTANT 147 ORGANISATIONS
PATRONALES, SYNDICALES,
ASSOCIATIVES, ENVIRONNEMENTALES...
ISSUES DES 12 DÉPARTEMENTS
DE LA NOUVELLE-AQUITAINE.



Sommaire Lettre N°4

Rapport	
«La Qualité des eaux...»	P.1-2
Témoignage	P.3
Calendrier	P.3
Info saisine ports	P.3
Aménagement du territoire	P.3
Développement touristique	P.4
Emploi	P.4



Une absence de norme et de réglementation pour la qualité biologique, pourtant essentielle pour le bon fonctionnement des écosystèmes

Lorsque l'on parle « qualité des eaux », chacun a sa vision. Cette qualité est appréciée par des acteurs ayant des approches différentes (professionnels, scientifiques, services de l'Etat, presse, etc.) contribuant à la variabilité de l'appréciation. Autant dire qu'il n'existe pas de définition totalement satisfaisante de la qualité des eaux littorales. Pour le CESER, il faut considérer en premier lieu la qualité biologique des eaux littorales. Or en la matière, les mesures et les suivis sont encore faibles voire inexistantes. La vie des espèces marines et les activités économiques qui en dépendent sont fondamentalement liées au fonctionnement des milieux et à leur bonne qualité biologique. Il n'existe aucune norme, réglementation sur la bonne qualité biologique des eaux littorales. La difficulté vient également d'une approche et d'un cadre réglementaire différents selon qu'il soit question de qualité des eaux de baignade (l'utilisateur) ou de qualité des eaux porteuses de produits à consommer (le consommateur).

Les maux de l'eau : des pollutions et nuisances venant pour l'essentiel de nos activités terrestres

Les conséquences visibles de la dégradation de la qualité des eaux, ce sont les marées vertes, la surmortalité des moules et des huîtres, les plages fermées à la baignade... et il y a celles que l'on ne voit pas tout de suite ou que l'on ne mesure pas, la disparition de certaines algues, d'animaux marins par exemple. Les causes de ces altérations sont elles aussi diverses. Elles ont cependant la caractéristique commune d'être d'origine humaine : industrie, agriculture, urbanisation avec un assainissement des eaux insuffisant, dragage et déroctage des ports... Et enfin, le littoral a besoin d'un approvisionnement le plus régulier possible en eau douce de qualité, particulièrement pour assurer la vie des écosystèmes et conserver une production conchylicole.



« EAU SECOURS » : LE PLAN D' ACTIONS DU CESER

La responsabilité de l'Etat et des collectivités littorales et rétro-littorales est engagée dans la reconquête de la qualité de l'eau, notamment par la planification de l'assainissement, l'action sur la préservation des zones humides et la maîtrise de l'imperméabilisation des sols.

Le CESER propose d'inscrire des actions pour la qualité des eaux littorales dans le cadre du Contrat de plan Etat-Région, le Conseil régional devant mobiliser les acteurs autour d'une culture littorale incluant cette problématique. La réussite de ce plan est cependant conditionnée à un préalable : la clarification des rôles de chacun en vue d'une meilleure cohérence et gouvernance des politiques de qualité des eaux.



Surveiller l'état de santé des écosystèmes littoraux

La qualité des eaux littorales dépend du maintien de la bonne santé des écosystèmes et notamment des vasières, des prairies de zostères, des champs de macro algues, des schorres (zones terrestres, recouvertes de végétations, inondées par la mer) qui permettent une grande partie de la vie marine et de l'activité économique s'y rattachant. La priorité pour le CESER est de mettre en place un processus de mesures, de suivis de l'état de santé et de la fonctionnalité des écosystèmes littoraux et en particulier la qualité biologique des eaux littorales, ce qui n'existe pas ou reste incomplet aujourd'hui.



Faire progresser la connaissance des micropolluants et de leurs effets sur les écosystèmes

En l'état actuel des connaissances, certains facteurs de pollutions sont difficiles à appréhender, d'autant que différentes pollutions se combinent entre elles. Si l'impact de chacune des substances chimiques peut être approché par la recherche en laboratoire, les effets combinés du cocktail permanent auquel sont exposés les organismes aquatiques sont mal connus. Le CESER propose de soutenir la Recherche et le Développement axés sur la connaissance des nouveaux polluants et des substances émergentes (hormones, nanoparticules, produits médicamenteux, perturbateurs endocriniens...) ainsi que de leurs effets combinés (effet cocktail).



Ce document est téléchargeable sur notre site : <http://ceser-nouvelle-aquitaine.fr>

Assurer l'approvisionnement en eau douce avec une concertation des différents utilisateurs et la mise en place de plans d'actions locaux

La bonne santé des écosystèmes littoraux étant conditionnée, notamment par l'approvisionnement quantitatif et qualitatif en eau douce, le CESER préconise une gestion intégrée de la ressource en eau prenant en compte les besoins des différentes filières à l'échelle du littoral et des bassins versants et responsabilisant l'ensemble des acteurs consommateurs d'eau (villes, industrie...). Cette orientation suppose d'inscrire la conchyliculture dans les projets de développement local en favorisant une meilleure représentation des professionnels des filières conchylicoles et de la pêche dans les instances de gestion de l'eau. Elle suppose également la poursuite et le renforcement des actions menées par la profession agricole pour le changement de ses pratiques, afin de préserver quantitativement et qualitativement la ressource en eau (gestion affinée de la fertilisation, développement de l'agriculture biologique, irrigation adaptée aux ressources naturelles...).

Anticiper les nuisances et contaminations

Mieux vaut prévenir que guérir ! En matière de qualité des eaux littorales, le CESER recommande de prioriser les politiques préventives aux politiques curatives. Le CESER a identifié des actions correspondant à chaque type de contaminations, et il propose de mettre en œuvre des actions intégrant les différents types de contamination, visant à réduire les effets négatifs des dragages et déroctages, et enfin, incitant et soutenant l'innovation dans les filières de traitement et de recyclage des eaux.



Améliorer la connaissance et l'information du littoral

Le CESER propose de travailler à l'émergence d'une culture commune du littoral et du milieu marin. Une éducation et une responsabilisation, par tous les moyens de communications disponibles, des usagers et en particulier des jeunes générations sur les enjeux de la qualité des eaux littorales et celles de leur hinterland sont prescrites. Pour atteindre cet objectif, il sera nécessaire de favoriser l'accessibilité et la valorisation des données existantes sur la qualité de l'eau et la biodiversité littorales. Les Parcs Naturels Marins doivent y jouer un rôle important.

Le CESER ouvre le débat avec les acteurs du littoral

Le littoral de Nouvelle-Aquitaine s'étend sur près de 720 kilomètres de côtes. Compte tenu de la multiplicité des politiques, des intervenants et la complexité des mesures à mettre en œuvre, une meilleure coordination entre les acteurs en vue d'une meilleure cohérence et gouvernance des politiques de qualité des eaux, s'impose. Le CESER propose d'ouvrir le débat en présentant ses conclusions dans des lieux emblématiques de Nouvelle-Aquitaine :

à Bordeaux (33)

le mardi 20 juin à 8h30

à l'Hôtel de Région

14, rue François de Sourdis

à La Rochelle (17)

le mercredi 28 juin à 11h

à la Faculté des Lettres,

Langues, Arts et Sciences

Humaines (FLASH)

à Anglet (64)

le mercredi 5 juillet à 11h

à l'Espace de l'océan - Chambre

d'Amour, Esplanade des

Docteurs Gentilhe

Pour participer, merci de vous inscrire en envoyant un courriel à contact@ceser-nouvelle-aquitaine.fr



TÉMOIGNAGE

DOMINIQUE CHEVILLON

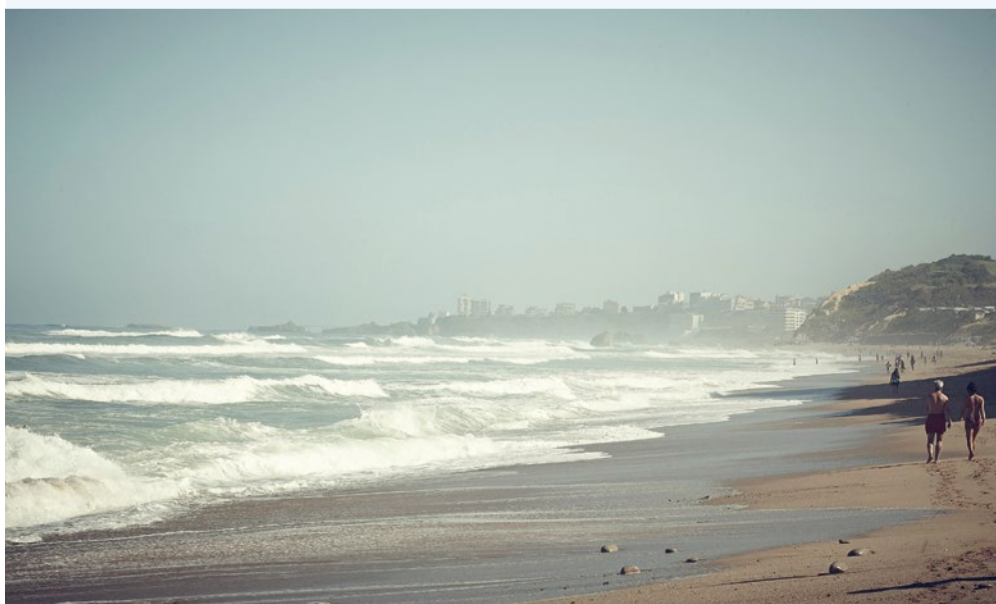
Président de la commission « Environnement » du Conseil économique, social et environnemental de la région Nouvelle-Aquitaine et rapporteur du dossier « la qualité des eaux littorales - État des lieux et prospective ».

Né en 1954, Dominique Chevillon est issu d'une vieille famille rochelaise (depuis 1580) et réside toujours sur l'île de Ré. Intéressé très jeune, dès 12 ans à la protection de la nature, c'est un

naturaliste expérimenté et engagé. Vice-Président de la LPO France, Président de Ré Nature Environnement, Vice-Président de Parcs Naturels Marins, administrateur de Nature Environnement 17, il mène de nombreuses actions nationales et locales sur la faune, la flore et les milieux naturels. Ancien joueur de rugby du stade rochelais, diplômé en droit, marketing et de l'INSEAD, il est assureur depuis 40 ans et directeur général d'une grande mutuelle d'assurance dont le siège est à Niort. Il a publié des ouvrages consacrés à l'observation des oiseaux dans leur milieu naturel et des bandes dessinées sur la biodiversité.

L'océan, le littoral, le milieu marin en général sont finalement extrêmement méconnus, y compris par les gens qui y vivent et en vivent. Conscient de cet état de fait depuis de nombreuses années, il m'a semblé opportun de saisir l'occasion d'une actualité difficile, celle des crises à répétition de la filière conchylicole avec une surmortalité inexplicable des huîtres et des moules, pour sensibiliser et mobiliser le CESER et les différents partenaires sur la question de la qualité des eaux littorales.

Mon premier objectif était de disposer d'une meilleure connaissance des eaux littorales, de leur fonctionnement et de dresser un inventaire aussi exhaustif que possible de ce qui altère ou améliore leur qualité. Je souhaitais aussi mettre en évidence que la condition première pour profiter des bénéfices du littoral, se baigner, pêcher, se nourrir des produits de la mer..., c'est le maintien d'écosystèmes littoraux en bonne santé !, c'est notamment la qualité biologique des eaux qui est une des conditions du bon fonctionnement des écosystèmes. Il faut donc lutter contre les pollutions et nuisances qui altèrent les écosystèmes aujourd'hui et dans l'avenir. En la matière, on ne connaît pas tout ; si l'on constate les effets de la dégradation de la qualité des eaux, plages fermées à la baignade ou coquillages impropres à la consommation, disparition de la flore algale, les causes de la dégradation de la qualité des eaux sont multifactorielles. Il faut prendre en compte cette complexité, en continuant d'observer et d'évaluer les pollutions chimiques, bactériologiques... qui sont aujourd'hui bien suivies, mais aussi se doter d'outils de mesure de la qualité biologique et préserver les écosystèmes littoraux. C'est un engagement dans la durée qui est requis, pas seulement une mesure d'urgence ponctuelle. Nous avons réalisé un diagnostic très complet de la situation des eaux littorales, des actions menées et de leurs résultats, et sur cette base, nous proposons des pistes d'actions aux décideurs. L'humanité a besoin de milieux marins en bonne santé et en mesure de s'adapter aux changements climatiques. Sur cette question complexe, le CESER porte un message : la mer est notre avenir en termes d'alimentation, de matières premières, d'énergie, de biotechnologies, de transports mais aussi de pharmacie d'avenir, préservons notre capital !



ACTU

Info saisine ports

UNE SAISINE DU CONSEIL RÉGIONAL SUR LES PORTS DE NOUVELLE-AQUITAINE

Le Président du Conseil régional a saisi le Conseil Economique, Social et Environnemental (CESER) sur « les complémentarités des ports de Nouvelle-Aquitaine et leurs capacités respectives à déployer une politique de développement économique et environnemental, favorisant notamment la multimodalité fer-mer au bénéfice du report modal ».

La commission « Littoral, Maritimité et Hinterland » du CESER a été chargée de conduire les travaux. D'ores et déjà, un processus d'auditions des principaux partenaires et personnalités qualifiées dans ce domaine a été mis en place afin de recueillir leurs réflexions et analyses sur ces deux aspects.

Les conclusions du CESER seront présentées en juillet 2017.



AVIS

Aménagement du territoire

DES TERRITOIRES EN CDD

La nouvelle politique contractuelle de la Région prévoit la signature de contrats avec des intercommunalités ou des groupements d'intercommunalités, urbains ou ruraux en apportant un accompagnement adapté aux besoins spécifiques de chacun. L'ambition de faire porter un effort particulier sur les territoires dits vulnérables est affichée.

Ce projet a soulevé un certain nombre de questions de la part du CESER sur l'élaboration des projets de territoires, sur l'accompagnement régional en termes d'ingénierie, sur la prise en compte effective de la fragilité de certains territoires et enfin sur les modalités d'association des acteurs locaux, et de la population au projet de territoire. A ce titre, il propose d'expérimenter la mise en place d'une « démocrato-conditionnalité » à travers des critères de participation citoyenne à l'élaboration des projets du territoire.



- 153 EPCI à fiscalité propre, dont 1 métropole, 25 communautés d'agglomération, 127 communautés de communes
- 51 contrats de territoires



Ces documents sont téléchargeables sur notre site à l'adresse : <http://ceser-nouvelle-aquitaine.fr/lamenagement-equilibre-de-territoires-de-nouvelle-aquitaine/>

AVIS

Développement touristique

NOUVELLE-AQUITAINE, BIENTÔT PREMIÈRE DESTINATION TOURISTIQUE ?

Un Schéma Régional de Développement du Tourisme et des Loisirs de la Nouvelle-Aquitaine est en cours d'élaboration dans le cadre d'une large concertation lancée en mars 2017.

Dans l'attente de son adoption, pour assurer la transition et la continuité des interventions du Conseil régional, un cadre d'intervention unifié permet aux différents territoires de la région de bénéficier des mêmes systèmes d'appui. Le CESER a insisté sur les enjeux prioritaires de la coordination entre les différents acteurs publics ayant la compétence tourisme, et l'indispensable politique régionale en faveur du tourisme. Dans ce domaine, les actions du Conseil régional doivent permettre de faciliter la réalisation de ses priorités en termes de développement économique et d'emploi, d'aménagement et d'attractivité, d'animation des territoires. Le CESER met l'accent sur l'emploi, en souhaitant une amélioration des conditions de travail et d'accueil des saisonniers et la professionnalisation des acteurs. Il propose de renforcer l'attractivité régionale en améliorant la qualité des hébergements et attend l'adoption d'une stratégie régionale affirmée à l'international nécessaire à la promotion du tourisme. Il souhaite enfin que la Région s'engage pour le tourisme solidaire et le départ en vacances des publics fragiles.



- 12,3 milliards d'euros générés par l'industrie touristique, soit 8,5 % de la consommation touristique en France
- plus de 103 000 emplois directs en Nouvelle-Aquitaine, soit 8% de l'emploi touristique national
- plus de 170 millions de nuitées et 27 millions de touristes accueillis par an.



NA! NOS AVIS ! SUITE...

Lors de sa séance plénière d'avril 2017, le CESER Nouvelle-Aquitaine a examiné une dizaine de dossiers présentés par le Conseil régional concernant :

- La transition énergétique
- Les objectifs et modalités d'élaboration du SRADDET
- La politique contractuelle Nouvelle-Aquitaine
- La coopération « cinéma » avec les départements 16/17/24/40/47 + Production et Edition phonographiques en Nouvelle-Aquitaine
- Le développement touristique
- Le RI arrêts ferroviaires pôles échanges multimodaux + Création d'un syndicat mixte de transports régional
- La tarification transports TER - phase 2
- Le Dispositif Local d'Accompagnement (DLA)
- La nouvelle politique régionale de soutien aux initiatives de jeunesse.



ACTU

Emploi et territoires

L'EMPLOI : LES RÉGIONS FERAIENT-ELLES MIEUX ?

Colloque sur « L'Emploi et les territoires » le mercredi 5 avril au Palais d'Iéna, organisé par le Cercle Colbert en collaboration avec l'Assemblée des CESER de France.

Quelles solutions pour l'emploi et le développement de l'activité dans les territoires ? Sur quels leviers agir pour réduire le nombre de demandeurs d'emploi ? Comment adapter les politiques publiques aux évolutions : automatisation, numérisation, métropolisation ? Le service public de l'emploi est-il armé pour accompagner ces changements ? Autant de questions abordées au cours d'un colloque, « l'emploi et les territoires », organisé en avril par le Cercle COLBERT et le CESE, avec la participation des CESER de France, parmi lesquels le CESER Nouvelle-Aquitaine. Pour lancer les débats, deux récentes études ont été présentées. L'une, réalisée par les animateurs du Cercle Colbert, propose des pistes d'amélioration consistant à « trouver des solutions locales » à partir des besoins des entreprises et à favoriser des politiques qui « mixent des actions pour la montée en compétences des personnes et d'autres pour le développement économique ».

Le recentrage local est aussi au cœur de la seconde étude émanant du Commissariat Général à l'Égalité des Territoires (CGET) qui pointe des disparités en France et une concentration de l'emploi sur des pôles urbains attirant de plus en plus d'actifs.

L'action des Régions a été soulignée : sans être dotées par la loi d'une compétence spécifique sur l'emploi, elles se sont positionnées sur des politiques efficaces, au travers du soutien au développement économique et sur l'accompagnement de projets territoriaux. Elles ont mis en évidence la possibilité d'une meilleure articulation « offre d'emploi/offre de formation/demande d'emploi », avec la mobilisation des outils numériques, une véritable animation des territoires, la création d'appels à projets ciblés et l'implication des entreprises localement. Le Cercle Colbert préconise enfin la fusion entre les CCI, les missions locales, les maisons de l'emploi pour devenir les services régionaux de développement sur le territoire.



Journée Région Nouvelle-Aquitaine au Salon de l'Agriculture de Bordeaux.

ISSN : en cours
Lettre bimestrielle
Abonnement gracieux sur demande.
Directeur de la publication : Wilfried Grounon
Rédaction : Pôle communication du Ceser
Maquette : Kymzo
Réalisation : PG Edition

Crédits photos : Phovoir/Philippe Devanne
Région Poitou-Charentes / Francis Leroy Fotolia.com
IFREMER
Dominique Chevillon
Région Poitou-Charentes / Françoise Roch
Région Limousin, Service de l'Inventaire et du Patrimoine culturel / Eglantine Pacquot
Région Limousin
Région Aquitaine / Gilbert Alban
Günther Vicente

SITE DE BORDEAUX

14 rue F. de Sourdis
CS 81383
33077 Bordeaux Cedex
Tel. 05 57 57 80 80

SITE DE LIMOGES

27 Bud de la Corderie
CS 3116
87031 Limoges Cedex 1
Tel. 05 55 45 19 80

SITE DE POITIERS

15 rue de l'Ancienne
Comédie - CS 70575
86021 Poitiers Cedex
Tel. 05 49 55 77 77



Ceser Nouvelle-Aquitaine



ceser-nouvelle-aquitaine.fr

CESER
RÉGION
NOUVELLE-
AQUITAINE



Ce rapport est téléchargeable à l'adresse suivante :

<http://www.cget.gouv.fr/actualites/un-5e-rapport-axe-sur-l-emploi-dans-les-territoire>